

2020_CT2_397

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau – Forêt – Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau des Grands Sites de France et paiement de la cotisation 2021

Le 10 décembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 4 décembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à RUIZ Michel – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à BOULAN Michel – CIOT Jean-David donne pouvoir à GACHON Loïc – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à MERCIER Arnaud – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GARCIN Eric donne pouvoir à FREGEAC Olivier – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à DELAVET Christian – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à ROVARINO Isabelle – PAOLI Stéphane donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : POUSSARDIN Fabrice – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Forêt**

■ Séance du 10 décembre 2020

06_2_03

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau des Grands Sites de France et paiement de la cotisation 2021**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Patrimoine naturel, agriculture, viticulture, ruralité

■ Séance du 17 Décembre 2020

16610

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau des Grands Sites de France et paiement de la cotisation 2021

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le réseau des Grands Sites de France est une association qui regroupe plus de 40 membres, collectivités gestionnaires de Grands Sites de France déjà labellisés ou en projet.

Force de proposition dans la réflexion nationale et internationale sur le devenir de hauts-lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur protection face à une pression touristique et urbaine croissante, il représente les collectivités gestionnaires de Grands Sites de France déjà labellisés et en projet.

A ce titre, il est consulté par le Ministère de la Transition écologique dans le cadre de l'instruction de demandes de label, comme cela a été le cas pour le renouvellement du label pour le massif Concors Sainte-Victoire.

Il apporte à ses membres un appui technique et des compétences pluridisciplinaires en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables : ateliers de travail sur site, missions d'expertise, banques de données et d'expériences, publications, formations, rencontres nationales, ...

A titre d'exemples, les rencontres nationales 2016 se sont déroulées sur le territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire. Elles ont accueilli 250 personnes, tous les Grand Sites de France étant représentés, sur le thème des « outils de la gestion paysagère » ; le renouvellement de la labellisation « Grand Site de France » de 2019 a bénéficié de l'appui technique du Réseau.

Le réseau s'attache à valoriser et promouvoir les Grands Sites de France et leurs initiatives. Il développe des outils communs de découverte et de communication. Il contribue à l'attractivité de la destination France et agit à l'international au travers du Pôle international francophone de formation et d'échanges qu'il anime.

Le Grand Site Concors Sainte-Victoire fait partie des fondateurs du Réseau des Grands Sites de France créé en 2000.

L'adhésion au Réseau est soumise au paiement d'une cotisation annuelle comprenant une part variable en fonction du budget annuel de la structure adhérente et une cotisation complémentaire à destination des membres actifs pour « l'année de renouvellement de label » :

Le barème des cotisations à partir de 2020 a été fixé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2019 du Réseau des Grands Sites. Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, structure adhérente considérée « membre actif collège 1 », la cotisation annuelle s'élève à 5 400 € ;

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au réseau des Grands Sites de France et de payer la cotisation correspondante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La décision ministérielle du 23 décembre 2019 relative au label Grand Site de France Concors Sainte-Victoire NOR : TREL1928266S accordant le renouvellement du label Grand Site de France à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégations de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier métropolitain ;
- La délibération n°AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 relative à la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence renouvelle son adhésion au Réseau des Grands Sites de France afin de disposer d'un appui technique et de compétences pluridisciplinaires en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association du Réseau des Grands Sites de France et le règlement de la cotisation annuelle de 5 400 €.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de cette délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 76, sous réserve de l'adoption du budget principal métropolitain et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2021.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau – Forêt – Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau des Grands Sites de France et paiement de la cotisation 2021

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 15 DEC. 2020